

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 13/2026

OBJET :
Adoption du budget primitif 2026 du budget des Eaux Pluviales (M57)

Date de convocation :
03/03/2026

Nombre de délégués
En exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six

Le 09 mars à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS à partir de 20h45, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Eric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI.

Secrétaire de séance : Dominique BERNARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cadre comptable et budgétaire M57,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 08/2026 du 9 mars 2026 du Comité syndical portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 – budget des eaux pluviales,

Considérant la proposition faite par le Président concernant le Budget Primitif des eaux pluviales pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- ✓ Section de fonctionnement : 1 863 023,05 €
- ✓ Section d'investissement : 4 456 154,56 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le budget 2026 des eaux pluviales.

Dit que le taux de fongibilité des crédits est de 7,5% en investissement et en fonctionnement,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,

Dominique BERNARD

Le Président,

Pierre-Edouard EON

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le : 18/03/2026
De sa publication le : 18/03/2026

Sur le site du SIAVOS.

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20260309-13-2026-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/26

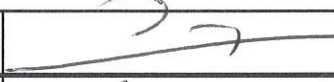











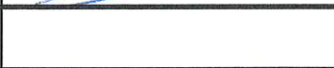
Présenté par Le Président du comité syndical (1),

A Au siège du syndicat, le 09/03/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante(2), réunie en session ordinaire

A Auvers-sur-Oise, le 09/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard	
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle	
03 - Le Vice-président - COURTOIS Jean-Pierre	
04 - Le Vice-président -BERNARD Dominique	
05 - Le Vice-président -MACE Bruno	
06 - titulaire - LEMBA DIYANGI Abel	
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre	
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert	
09 - titulaire -DOHY Alexandre	
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme	
11 - titulaire - MAGNE Nadège	
12 - titulaire - HUART Sébastien	
13 - titulaire - MONTAGNIER Eric	
14 - suppléant - MEZIERES Christophe	
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc	
16 - suppléant - ROVIRA Martine	
17 - suppléant - RIO Bernard	
18 - suppléant - LEMAIRE Eric	
19 - suppléant - RENARD Patrice	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 - suppléant - CHAMBERT Stéphane	
21 - suppléant - GONIDEC Laurent	
22 - suppléant - LAPLAIGE Estelle	
23 - suppléant - DAVENNE Thomas	
24 - suppléant - BELLENGER Claude	
25 - suppléant - LOPES Sandra	
26 - suppléant - MOURA-CASSIA Marion	

Certifié exécutoire par Le Président du comité syndical (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Auver-sur-Oise, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.